

Quantités d'ordures ménagères et assimilées collectées

Définition

Cet indicateur mesure les quantités collectées, par habitant et par an, d'ordures ménagères et assimilées (produites par les petits commerçants, les artisans, les restaurants...). Il n'est pas fait de distinction entre les collectes sélectives (hors déchetteries) et les ordures dites résiduelles (poubelle « classique »).

Pertinence

La quantité d'ordures ménagères collectées par habitant rend compte de la sensibilisation de la population à trier efficacement ses déchets pour augmenter le recyclage et des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte des déchets des ménages (tri sélectif et déchetteries). Cet indicateur intègre aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural), les habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération, etc).

Limites et précautions

Les quantités collectées dépendent des efforts de collecte des collectivités, des pratiques des ménages, des disparités des modes de vie, de la réduction des déchets à la source, sans que l'on puisse mesurer pour le moment la part de chacun de ces facteurs dans les disparités territoriales ou les évolutions. Ces disparités territoriales peuvent également être dues à la quantité plus ou moins importante des déchets des acteurs économiques, à l'attractivité touristique (rapport à la population résidente et non à la population présente) plus ou moins forte ainsi qu'au référentiel de population antérieur aux données sur les déchets (décalage en cas de forte évolution de la population sur le territoire).

Analyse

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (article 46) fixe pour objectif de réduire de 7 % en 5 ans (sur la période 2008-2013) la production par habitant d'ordures ménagères et assimilées. Or, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la quantité d'ordures ménagères collectées a augmenté de 10 % sur la période 2007-2011, une hausse résultant en partie de la forte présence touristique. Cette affluence de population génère une quantité de déchets supplémentaire non quantifiable dans les résultats.

Quantités d'ordures ménagères et assimilées collectées

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME, enquête collecte)

en kg/habitant	2005	2007	2009	2011
Alpes-de-Haute-Provence	624	599	654	679
Hautes-Alpes	731	711	761	751
Alpes-Maritimes	709	721	717	770
Bouches-du-Rhône	716	636	697	698
Var	719	669	937	764
Vaucluse	652	660	688	711
Provence-Alpes-Côte d'Azur	705	665	750	730
France métropolitaine	578	594	592	591

